



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. LES COTEAUX
65230 CASTELNAU MAGNOAC
65230 CASTELNAU MAGNOAC



La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1297-003268-0001-04



eco'pli 86 POITIERS PIC 30.09.20 CI 1500
M SAINTE MARIE PIERRE
MOUSTARDES
65230 PUNTOUS

1297-003268-1-1-04-003268

Vos références

Votre situation

Numéro fiscal (C) : 00 68 567 307 305
Référence de l'avis : 20 65 4128466 54

Numéro de propriétaire : 373 S00045C

Débiteur(s) légal(aux) :
USUFRUITIER 4101 MBNZ7T
M SAINTEMARIE PIERRE JOSEPH B

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2020

616,00 €

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

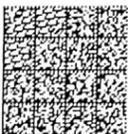
Vous pouvez payer et adhérer au prélèvement à l'échéance en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous avant le 15/10/2020 à l'aide de l'enveloppe jointe au centre d'encaissement mentionné. Le prélèvement sera effectué dès réception.

Important : si vous avez fait une demande d'adhésion au prélèvement en 2020, celle-ci n'a pas pu être traitée par nos services en raison de la crise sanitaire. Veuillez nous en excuser.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code avec l'application « Impôts.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

révisée.

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

vis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)

détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > s, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?

détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon imation > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE ES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

termination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et s aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de

les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des centres des impôts fonciers des moyens informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation r vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L. 135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au u 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement auprès de votre centre des finances l'immuable. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer s de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

65011

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place** :
 auprès de votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :
 TRES. LES COTEAUX
 65230 CASTELNAU MAGNOAC 65230 CASTELNAU MAGNOAC
 Tél : 05 62 39 81 50
 - pour le montant de votre impôt :
 SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
 65023 TARBES CEDEX 09
 Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 373 PUNTOUS

TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	4,55%	%	6,22%	24,69%	0,196%	9,79%	0,0795%	
Taux 2020	4,55%	%	6,22%	24,69%	0,172%	9,79%	0,0799%	
Adresse	5070 MOUSTARDES							
Base ①	1209		1209	1209	1209	1209	1209	
Cotisation	55		75	299	2	118	1	550
Cotisation lissée ②								
Adresse								
Base ①								
Cotisation								
Cotisation lissée ②								
Cotisation 2019	54		74	295	2	117	1	
Cotisation 2020	55		75	299	2	118	1	550
Variation	+1,85%	%	+1,35%	+1,36%	0%	+0,85%	0%	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019	35,36%	%	24,12%	67,60%	0,695%	26,60%	0,316%	
Taux 2020	35,36%	%	24,12%	67,60%	0,649%	26,50%	0,301%	
Base terres non agricoles								
Base terres agricoles	46		46			58	46	
Cotisation 2019	16		11			15		
Cotisation 2020	16		11			15	0	42
Variation	0%	%	0%	%	%	0%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base Collectivité						Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 12 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			24
					Dégrevement Habitation principale			
					Dégrevement JA État			
					Dégrevement JA Collectivité			
					Montant de votre impôt :			616
Références administratives : 650 80 021 011 373 373 X W								